



## COMMUNE D'AUSSONNE

Envoyé en préfecture le 17/12/2021  
Reçu en préfecture le 17/12/2021  
Affiché le 17/12/2021  
ID : 031-213100324-20211215-DEL\_106\_2021-DE



### EXTRAIT N° 106/2021 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 19 Votants : 27 Procurations : 08

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt et un, le quatorze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie - salle du Conseil - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DATE DE LA CONVOCATION : 07 Décembre 2021.**

**PRÉSENTS** : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, BAKER, BERNES, BONNAFÉ, CAMBOULIVES, DEJUNIAT-BERNARDINI, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTÉGUT, PICARD, PILON, PREVOST, VIGNEAU.

#### PROCURATIONS

M. BEUILLÉ	à	Mme LLOUBERES
M. VIGNERES	à	M. BERNES
Mme MONTAGUD	à	Mme BAKER
M. LABORIE	à	Mme CAMBOULIVES
M. SAFON	à	M. LAURENS
Mme BELABBAS	à	M. JOUSSEAUME
M. BERNARDINI	à	Mme DEJUNIAT-BERNARDINI
M. AUGOT	à	Mme ARNAL

**ABSENTS** : M. LAJAT, Mme CAIRE.

**SECRETARE** : Mme BONNAFÉ a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : FINANCES - Tarifs de location de salles communales**

Vu la délibération N°18/2017 du 24 janvier 2017 fixant les tarifs de location des salles communales,

Vu la modification du règlement de réservation des salles communales,

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de modifier la délibération antérieure en modifiant le montant de la caution demandée. Monsieur le Maire précise que les tarifs de location de salles demeurent inchangés.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :**

**Voix Pour : 27**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 0**

➤ De fixer les tarifs de location de salles communales ainsi que suit :

Public	Salle n°1	Salle des fêtes
Particuliers Aussonnais	120,00 €	250,00 €
Particuliers Extérieurs	300,00 €	600,00 €
Caution au titre des dégâts	500,00 €	500,00 €
Caution au titre du ménage	100,00 €	100,00 €
Annulation avec délai inférieur à 15 jours	50,00 €	50,00 €

- De dire que la délibération N°18/2017 du 24 janvier 2017 est abrogée.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 15 décembre 2021

P/o Le Maire empêché,  
L'Adjointe au Maire,

Sylvie LLOUBERES

